



ARRÊTÉ du MAIRE N°26 D 35

Objet : Délégation de fonctions à un Adjoint au Maire – Madame Sandra PERES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, ayant porté élection des adjoints,

VU le tableau des adjoints en date du 2 avril 2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines attributions à Madame Sandra PERES, 7ème Adjoint au Maire,

ARRETE :

Article 1er : **Objet de la délégation**

Madame Sandra PERES est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines de la **Culture et du Patrimoine**.

À ce titre, l'Adjoint au Maire est chargé notamment des missions suivantes :

- **Action Culturelle** : définition et suivi de la programmation culturelle, soutien à la création artistique et gestion des relations avec les associations culturelles,
- **Équipements** : suivi du fonctionnement de la médiathèque, de l'école de musique et du théâtre,
- **Patrimoine** : protection, mise en valeur et promotion du patrimoine historique et architectural de la commune (monuments, archives municipales),
- **Événementiel** : organisation des manifestations communales liées aux arts et à l'histoire.

Madame Sandra PERES est déléguée pour effectuer les démarches administratives en vue d'une hospitalisation d'office.

Article 2 : **Signature**

L'Adjoint délégué est autorisé à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux fonctions définies à l'article 1, à l'exception des actes nécessitant une délibération spécifique du Conseil municipal.

Article 3 : **Responsabilité**

Le Maire reste seul chargé de l'administration de la commune, mais il peut mettre fin à tout moment à la présente délégation. Madame Sandra PERES est responsable devant le Maire de l'exercice de ses fonctions déléguées.

Article 4 : **Publicité**

Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Mourenx-Orthez.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 064-216404301-20260407-26D35-AI

S²LOW

Fait à ORTHEZ, le 7 avril 2026

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

Benjamin Moutet

